

Un très long mois pour retrouver Naâma



Au terme de sa grève de la faim, dont elle décida la suspension le 15 mai, à la demande du député Jean-Paul Lecoq, avec une question orale à l'Assemblée, que pouvait-elle espérer ? Les démarches officielles auprès des

autorités marocaines, rappelées à l'Assemblée, par le Ministre des Affaires Européennes et Etrangères, Jean-Yves Le Drian, allaient-elles permettre à Claude d'entrer au Maroc alors que cette entrée lui est interdite depuis deux ans ? Au moment de la sortie de ce Sahara info, aucune nouvelle. Le Maroc, sans doute Mohamed VI, n'ont pas bougé. Les autorités françaises, Présidence de la République, Ministère des Affaires étrangères, de la Justice, qui semblaient attentives, sont passées à d'autres sujets ménageant nos bonnes relations traditionnelles avec le royaume chérifien ?

Son action d'abord individuelle s'est inscrite dans un combat collectif, celui des prisonniers politiques sahraouis, eux-mêmes détenus pour avoir osé publiquement défendre au Sahara occidental occupé, le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Depuis 1976, disparus et prisonniers politiques sahraouis utilisent aussi cette « arme du pauvre » comme tous leurs « frères » en lutte depuis le 19^e siècle. Son action pacifique de dénonciation s'articule également avec la stratégie politique du Front Polisario. Ce mouvement de libération a d'abord choisi la lutte armée pour recouvrer son territoire, mais a accepté un Plan de paix proposé par les Nations unies et l'Union africaine, dès 1988 et a signé avec le Maroc un cessez-le-feu en 1991. Il s'est surtout interdit toute forme de terrorisme, respectant ainsi les règles de fonctionnement de la Communauté internationale et respectant les sociétés civiles de l'Etat qui occupe leur territoire.

Le paradoxe au long de ce mois de grève de la faim, étant bien sûr de défendre la seule demande de Claude, visiter son mari en prison, tout en prenant soin de ne pas politiser la demande alors que toutes les parties, autorités françaises et marocaines, comme la majorité de tous ceux et celles qui ont soutenu Claude savaient combien la dimension politique du soutien à l'autodétermination d'un peuple, était omniprésente ! Les médias ne s'y sont pas trompés qui ont chroniqué la grève sans jamais oublier le contexte, la lutte de libération sahraouie et la difficulté à organiser un référendum d'autodétermination tant le nationalisme des autorités marocaines s'y oppose en mettant en jeu, face au



Ce 17 avril 2018, Claude devant l'Assemblée nationale annonce qu'elle se met en grève de la faim. Solidarité de plusieurs députés, Jean-Paul Lecoq, André Chassaing et Mathilde Panot.



Concert de soutien, au Hangar, 12 mai 2018, groupe de musique sahraoui.

monde, l'existence même de leur régime. Les quatre expulsions de Claude au cours de ces deux dernières années ne sont pas exceptionnelles. Les autorités marocaines interdisent sur leur territoire toute expression soupçonnée d'être favorable à l'autodétermination ou à l'exercice d'une justice équitable quand il s'agit des Sahraouis. Au prétexte d'atteinte à l'ordre public et à l'intégrité territoriale, avocats, juristes, élus, citoyens sont régulièrement expulsés, 190 personnes depuis 2013. Un tel repli sur soi n'est-il pas à interpréter, comme ailleurs dans le monde, comme signe évident de peur et de faiblesse ?

La quatrième expulsion de Claude n'est pas restée sans réponse et a remis au-devant de l'actualité pour quelques semaines, la question du Sahara occidental. Pas besoin de reprendre ici l'histoire jour après jour de cette grève et des soutiens qu'elle a suscité. Tant de personnalités et d'associations ont soutenu Claude, le site www.ecrirepourlesliberer.com, en a tenu une chronique régulière et exhaustive, merci à notre très disponible web-maître. Il faut encore le consulter et aller plus loin, de Claude aux prisonniers, en devenant parrain ou marraine.

Retenir pourtant l'engagement du maire communiste d'Ivry, Monsieur Philippe Bouysson qui très vite a engagé les bonnes « démarches » : demande de rendez-vous au château de Mohamed VI à Betz, lettre commune avec l'évêque de Créteil, Monseigneur Santier, au Président de la République, équipements municipaux à disposition pour accueillir Claude, les conférences de presse et le concert sans oublier l'engagement de tous les élus de la commune comme de ses fonctionnaires. Retenir aussi l'engagement de l'association des Amis de la RASD, bureau et CA. Comité du 94 qui ont « porté » cette grève de manière très volontaire, par des communiqués, une information régulière aux militants, personnalités, presse, par une présence permanente jour et nuit auprès de Claude et celui des associations de la diaspora sahraouie. Et enfin saluer l'enracinement local de Claude, toutes directions, vers les associations laïques, catholiques, forte de ses conversations avec son mari quand il pouvait disposer du téléphone de la prison. »

Cette grève, pas encore aboutie, a-t-elle permis de faire bouger quelques lignes auprès de nos autorités, tant exécutives que législatives, de leur faire prendre davantage conscience de l'existence d'un peuple qui lutte depuis tant d'années pour son autodétermination et peut en payer le prix en prison ? Les prochains rendez-vous en Europe, avec la mise en route du nouvel accord de pêche, UE/Maroc ou à New York, seront une première indication. Quoiqu'il en soit, notre conviction à soutenir le peuple sahraoui pour son autodétermination qu'il soit en prison ou en exil, est intacte.

Régine Villemont

VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ SOUTENIR LA LUTTE DES PRISONNIERS POLITIQUES SAHRAOIS EN PARRAINANT L'UN D'ENTRE EUX

Il y a plusieurs années déjà, L'AARASD a lancé une campagne de parrainages des prisonniers politiques avec un double objectif :

- Que les prisonniers et leur famille sachent qu'ils ne sont pas oubliés malgré le silence imposé par le Maroc, mais aussi par d'autres pays, dont principalement la France, sur leur sort, leurs justes luttes pacifiques en faveur de l'auto-détermination du peuple Sahraoui.

- Que les autorités Marocaines et Françaises soient conscientes, qu'en dépit de la position officielle pro-marocaine de la France sur le « Cas du Sahara Occidental », de nombreux citoyens Français soutiennent activement la cause Sahraouie.

Nous ne sommes jamais trop nombreux.

Michèle Joly



Rejoignez-nous très vite en prenant l'engagement d'écrire régulièrement à l'un de ces prisonniers politiques.

Consultez notre site : www.ecrirepourlesliberer.com

pour vous inscrire et mieux connaître le parcours de chacun de ces prisonniers (dans la mesure où nous avons pu obtenir certaines informations), les derniers événements relatifs à leurs conditions de détention, les derniers événements au Sahara Occidental et dans les campements de réfugiés près de Tindouf en Algérie.

Vous recevrez alors des cartes postales préparées (arabe et français) qu'il vous suffira de compléter et d'envoyer au prisonnier que l'on vous indiquera accompagnées d'explications sur le mode opératoire, très simple.

En bref...

Des nouvelles d'El Aïoun

Les associations sahraouies, ASVDH et CODESA, accompagnées par les familles des prisonniers ont rencontré ce 28 août, pendant trois heures, l'association des droits de l'homme, Human Rights Watch, HRW, venue enquêter au Sahara occidental occupé. Empêchée depuis plusieurs années d'entrer au Sahara occupé, HRW a porté son enquête sur la liberté d'expression et d'association, sur les conditions de détention des prisonniers sahraouis.

Cette rencontre a permis aux familles d'être écoutées et de dire leur souffrance face à l'épreuve de la prison pour leurs proches, ont rappelé les traitements cruels et la torture pour obtenir des aveux et les mauvaises conditions d'emprisonnement pour la majorité d'entre eux, en particulier pour ceux qui sont en mauvaise santé.

Les membres de HRW présents se sont engagés à porter les demandes des familles auprès des autorités marocaines, celle en particulier de les rapprocher de leur domicile au Sahara occidental, et permettre ainsi des visites plus faciles. Il faut aussi rappeler que leurs deux Conseils, avocates françaises, venues les visiter, ont été expulsées du Maroc, dès leur sortie d'avion le 12 février 2018.



Une belle réussite

Conférence parlementaire internationale ce 22 juin 2018 qui a permis la création d'une coordination parlementaire internationale présidée par le député Jean-Paul Lecoq.

Le groupe de Loon-Plage du Village Copain du Monde et des Éclaireurs a fait parvenir deux camionnettes de matériel dans les campements.

Harmattan-RASD va très bientôt sortir 7 nouveaux livres, essais et romans avec l'appui d'Harmattan Paris et de l'Association des Amis de la RASD.

NOUVEAUTÉ !

Nom du nouveau site : www.association-des-amis-de-la-rasd.org

En ligne à partir du 15 septembre

Sites :

www.sahara-occidental.com
www.sahara-info.org
www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook :

Amis de la République Sahraouie

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

• 19-20 octobre 2018

À Gonfreville l'Orcher, l'association des Amis de la RASD participe à l'organisation d'un colloque sur « Souveraineté sur les ressources naturelles et application du droit international au Sahara occidental ».

• Octobre-novembre 2018

Mission formation dans les campements pour les enseignants de français de collège.

• Octobre

Plusieurs comités d'entreprise de la SNCF, dont la Normandie et PACA, vont envoyer une palette de matériel électrique et sportif dans les camps.

• 16-17 novembre 2018

43^e Conférence EUCOCO à Madrid.

• 25-26 janvier 2019

Assemblée générale de l'association des Amis de la RASD.

Sahara info n°174 Septembre 2018

Rédaction : Michèle Joly,
Joëlle Toutain, Régine Villemont

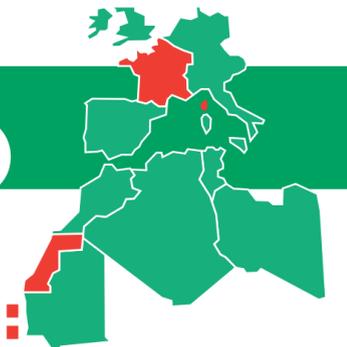
Photos : Joëlle Toutain, Pierre Toutain, Femmes solidaires 72, Malie, Midori Amo.

Mise en page : Mélyany Fourmy

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis : Association des Amis de la RASD/France
bur.aarasd@wanadoo.fr

Sahara Info

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Septembre 2018 - numéro 174



Grève de la faim de Claude : sa résistance dans le combat des prisonniers politiques sahraouis



Ce samedi 5 mai 2018, nombreux sont les militants sahraouis et français qui accompagnent Claude, en grève de la faim, dans son « tour » d'Ivry. Devant la mairie, une des associations sahraouies avec sa banderole et l'association Femmes Solidaires, de la Sarthe s'y sont retrouvées.

La grève de la faim de Claude-Mangin Asfari que nous venons de soutenir pendant ces mois d'avril-mai 2018, destinée à obtenir du Maroc le droit de visiter son mari, s'inscrit dans une tradition de luttes pacifiques menées au 19^e et 20^e siècle, par les sociétés civiles pour gagner leur indépendance ou l'application de leurs droits bafoués.

Au 19^e siècle, les premières grèves de la faim sont organisées en milieu carcéral, pour protester contre les conditions de détention, ainsi les prisonniers politiques russes avant 1917. Au Royaume Uni, nationalistes irlandais et suffragettes, les multiplient pour obtenir le statut de prisonnier poli-

tique et faire avancer leurs revendications, indépendance ou droit de vote, en s'adossant à des mobilisations collectives. Au 20^e siècle, le phénomène prend de l'ampleur et peut accompagner des formes de lutte violente. Grèves de la faim des républicains irlandais, qui affronteront jusqu'à la mort, ainsi Bobby Sands, l'intransigeance des autorités britanniques.

Grèves de la faim collectives dans les prisons devenant moyen de lutte et de popularisation des combats en majorité anti-coloniaux.

Mode d'action individuel, collectif qui s'inscrit dans un processus pacifique

ou accompagne des luttes armées ? Mode d'action qui s'adresse aux autorités en créant les conditions d'une prise de position difficile à éviter ? Mode d'action qui s'adresse à l'opinion et aux médias pour favoriser un mouvement d'intérêt et de sympathie en faveur d'une personne ou d'un collectif capable de mettre en danger leur santé et leur vie, tant le sujet qu'ils défendent ou qu'ils dénoncent est à ce prix. Mode d'action possible en situation démocratique où l'opinion attentive au respect des droits de l'homme, est puissante ? Mode d'action limité quand l'opinion n'existe pas ou ne dispose pas des moyens d'une réelle pluralité ?

Toutes ces questions nous les avons posées à Claude, avant de décider de soutenir sa volonté de revoir son mari en prison en utilisant le moyen ultime des « faibles », la grève de la faim illimitée. Geste de désespoir quand on prend le risque de perdre sa vie mais geste de combat qui s'est inscrit pour Claude dans celui de tous les prisonniers politiques sahraouis. Geste compris par les milliers de signataires de notre appel en ligne, geste compris par les centaines de personnes venues la soutenir dans la mairie d'Ivry. Sans résultat pour le moment mais rien n'est terminé !

Régine Villemont,
5 septembre 2018

Du bain à la prison, 43 ans d'occupation



© D. R. - algeriepatricique

Dès le début du conflit et le départ de la « Marche verte » en 1975, le Maroc a usé de violences contre le peuple sahraoui pour imposer et maintenir son occupation.

Les agressions de l'armée marocaine contre les civils, les bombardements, ont contraint une partie de la population à se réfugier en Algérie où, peu à peu, la RASD créée le 27 février 1976 s'est organisée.

C'est d'abord par la terreur que l'occupation marocaine s'est imposée :

- Exécutions sommaires (cf encadré).
- Disparitions forcées dont sont victimes les militants voire tous ceux et celles soupçonnés de proximité avec le Front Polisario. Pendant plusieurs années, des personnes « disparaissent » enlevées par la police, torturées, incarcérées en secret, sans jugement, dans des conditions atroces sans que les familles soient informées du sort réservé aux leurs. Aujourd'hui, l'AFAPREDESA¹ dont un des objectifs est de retrouver la trace des disparus cherche encore des informations pour retrouver les corps de plus de 500 personnes et permettre à leurs proches de faire enfin leur deuil. Le cessez-le-feu de 1991 ne met pas fin aux exactions et la Minurso² chargée de contrôler le respect de l'arrêt des combats n'a pas dans son mandat l'observation du respect des DH.

La police marocaine en civil et en uniforme est omniprésente autour des maisons sahraouies.

Photos prises du toit de la maison d'une militante des DH sahraouie.



En 1999, l'avènement du jeune roi Mohamed VI fait espérer un changement ! En vain, l'occupation se poursuit avec une présence de colons marocains plus nombreuse et une répression qui ne cesse pas. Elle s'exerce sous plusieurs formes.

D'abord les moyens « ordinaires » de répression et d'intimidation : répression des manifestations pacifiques avec tabassages des présents, même des femmes, atteinte aux biens et aux maisons, incarcérations provisoires avec report à l'infini des procès, utilisation de la torture et des traitements cruels pour obtenir des aveux. Mais aussi des moyens plus insidieux. Il s'agit pour tous les habitants Sahraouis de se soumettre à l'occupation et d'en accepter la logique pour échapper aux « ennuis ». Comme la privation de travail ou les mutations professionnelles arbitraires, la négation de l'identité sahraouie avec la marocanisation des noms, l'absence de structures universitaires au Sahara occidental imposant aux jeunes de s'expatrier au Maroc. Hassan II imposait cette colonisation par la terreur ou la peur quotidienne, Mohamed VI a plutôt développé une colonisation business, tente de développer l'économie du Sahara occidental avec une présence plus nombreuse de colons, hommes d'affaires en organisant de manière plus efficace le pillage des ressources du Sahara (phosphates et ressources halieutiques en particulier). Malgré la peur que l'occupant entretient, les Sahraouis ont maintenu depuis 1976 une résistance à cette occupation coloniale. Clandestine d'abord, elle émerge peu à peu avec le retour des disparus en 1991, avec l'appui du Forum Vérité Justice au Maroc, se développe en créant des associations qui revendiquent la défense des droits humains et devient de plus en plus visible à par-

En 2008, le Sahara Info n°144/145 a publié une présentation chronologique de la situation au Sahara occidental occupé de 1975 à 2008.

Depuis la répression de 2010 suite à la manifestation de « Gdeim Izik » la dénonciation des tortures au cours de différents procès a permis le dépôt d'une plainte devant la Cour des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève.



Portraits de 14 jeunes sahraouis disparus depuis le 25 décembre 2005, alors qu'ils portaient pour les Canaries, témoigner de leurs conditions de vie sous l'occupation.

En 2013 près de Meheris (territoires Libérés), une équipe d'archéologues du pays basque conduite par le professeur Beristain a retrouvé et exploré une fosse commune contenant les restes d'un groupe de 8 personnes abattues en février 1976 selon un jeune témoin qui avait échappé au massacre.

tir de 2005. Une constante cependant, ce territoire est isolé, mal connu et les autorités marocaines s'emploient à en rendre l'accès difficile voire à l'interdire à tous ceux et celles soupçonnés de proximité avec le Front Polisario.

Cette très longue occupation marocaine, 43 ans, ne laisse rien passer à tous ceux et celles qui s'opposent à cette colonisation. La répression est devenue plus « normale » de la disparition aux procès, mais elle maintient une très forte pression auprès de tous ceux qui osent s'y opposer et rend difficile toute contestation d'ampleur capable d'alerter l'opinion internationale comme l'a réalisé en 2010, le camp de la liberté de Gdeim Izik, à 15 km d'El Aïoun ou en mai 2013 le grand rassemblement à El Aïoun. La justice marocaine ne s'y est pas trompée en condamnant à de lourdes peines (25 ans à perpétuité) les principaux leaders de ce camp de la liberté.

Le nombre de prisonniers politiques³ connus varie de 50 à 75 dispersés dans plusieurs prisons marocaines et éloignés de leurs familles qui vivent pour la plupart dans les Territoires occupés. Les conditions de détention sont à l'appréciation des directeurs de prisons et leurs droits élémentaires peu respectés.

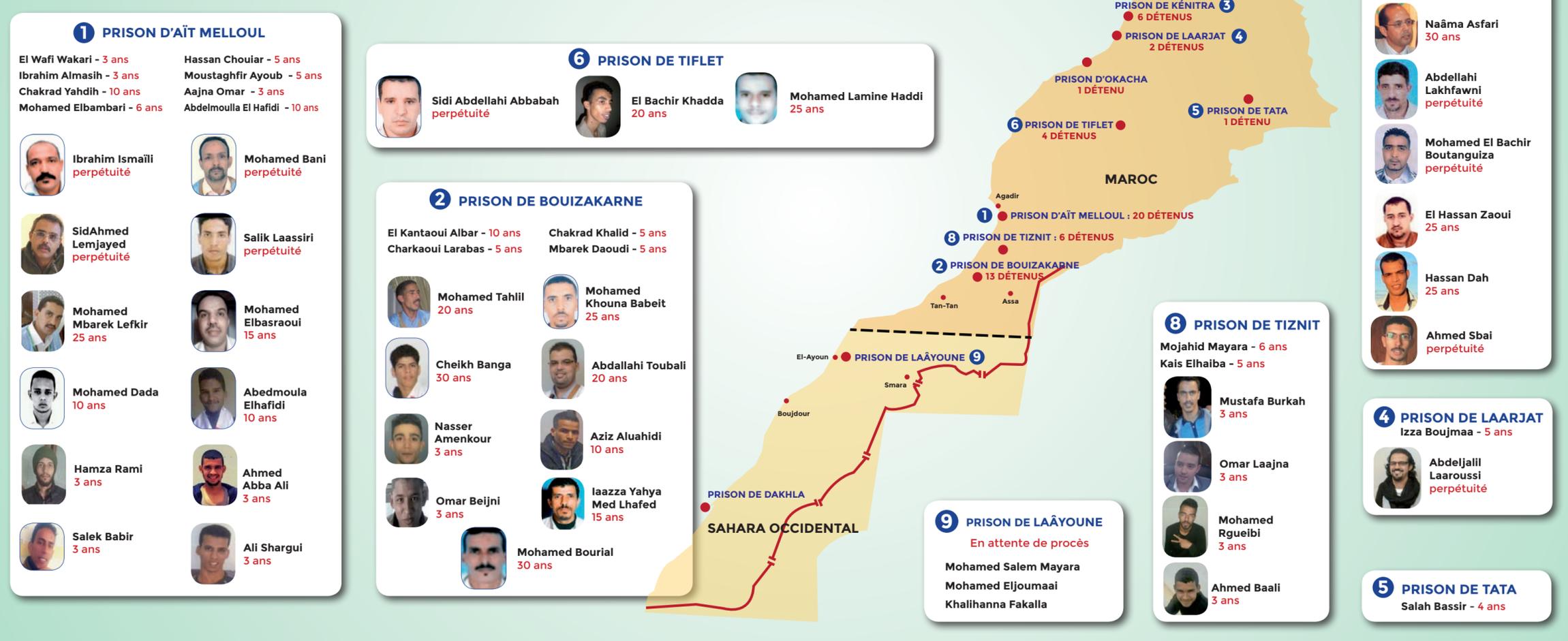
Joëlle et Pierre Toutain

¹ Association des familles de prisonniers et de disparus sahraouis.

² MINURSO : Missions des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au SO.

³ Ce nombre n'inclut pas les prisonniers politiques d'origine marocaine.

Situation des prisonniers politiques Sahraouis au 1^{er} septembre 2018



Ce que dit la Convention de Genève de 1949, ratifiée par le Maroc le 26 juillet 1956, sur le traitement des détenus :

Les personnes inculpées seront détenues dans le pays occupé et si elles sont condamnées, elles devront y purger leur peine.

Tous les prisonniers politiques Sahraouis sont incarcérés dans des prisons marocaines après leur procès.

Les détenus politiques seront séparés si possible des autres détenus (de droit commun ndr) et soumises à un régime alimentaire et hygiénique suffisant pour les maintenir dans un bon état de santé.

La plupart des prisonniers politiques Sahraouis sont mélangés aux détenus de droit commun qui souvent les harcèlent à l'instigation des gardiens de prison.

Les détenus recevront les soins médicaux exigés par leur état de santé. Des inspections médicales des internés seront faites au moins une fois par mois.

La plupart des prisonniers politiques Sahraouis restent sans soins, ni contrôles médicaux en dépit des pathologies dont ils souffrent et des séquelles des tortures subies lors des interrogatoires policiers à leur arrestation. Ils ne voient quasiment jamais de médecin.

La puissance détenrice devra pourvoir à l'entretien des personnes dépendant des internés si elles sont sans moyens suffisants de subsistances...

Les familles des prisonniers politiques Sahraouis ne reçoivent aucune aide des autorités marocaines, au contraire elles dépensent des fortunes pour visiter leur prisonnier détenu à des centaines de kilomètres de leur domicile ; beaucoup vivent dans une grande précarité.

La puissance détenrice groupera dans la mesure du possible les internés selon leur nationalité, leur langue et leurs coutumes.

Les prisonniers politiques Sahraouis ont été dispersés dans 8 prisons marocaines et ne peuvent avoir que très peu de contact entre eux.

Les internés sont autorisés à expédier et à recevoir des cartes et des lettres ; autorisation d'envoyer au moins 2 lettres et 4 cartes par mois. Elles ne pourront être retenues pour motifs de discipline.

Les prisonniers politiques Sahraouis ne reçoivent quasiment jamais les courriers de leurs parrains/marraines à la prison et ne peuvent encore moins en envoyer.

Depuis 2004, pour protester contre toutes les violations permanentes à la Convention de Genève par le Maroc, la grande majorité des prisonniers politiques Sahraouis entament de multiples jeûnes et grèves de la faim illimitées. Mais ces actes de résistance et de protestations ne sont que rarement pris en compte par les autorités pénitentiaires marocaines.